Compte-rendu de la réunion masterisation du 26 juin 2010
Société Mathématique de France

Au cours des dernières semaines, de nombreuses informations sur les conditions de mise en place de la masterisation ont été délivrées par le ministère de l'Education Nationale.

Un décret sur les conditions de diplôme des concours de recrutement des enseignants est paru le 28 mai 2010. La vérification de la condition d'obtention d'un Master ou equivalent sera effectuée au moment de l'admissibilité et non plus de l'inscription aux concours. Ce décret mentionne aussi l'exigence, au moment de la nomination comme fonctionnaire stagiaire, du certificat de compétences en informatique et internet pour enseignant C2i2e ainsi que du certificat de compétence en langue CLES2, précisés par le décret du 31 mai. Une note de service aux recteurs du 29 avril 2010 précise les conditions de l'année de fonctionnaire stagiaire et de report de stage pour les reçus à la session des concours 2010, limitant leurs possibilités de suivre un M2 en 2010-2011. Les premières informations en provenance des rectorats font apparaître une disparité importante entre les différentes académies pour les stages proposés aux étudiants inscrits en master et pour la formation professionnelle des fonctionnaires stagiaires en 2010-2011. Les programmes disciplinaires des concours et les sujets zéro de toutes les épreuves y compris l'épreuve non disciplinaire "Agir en fonctionnaire..." – qui n'a pas de programme précis, ont été rendus publics dans le courant de mai 2010. Enfin, les inscriptions aux concours sont ouvertes jusqu'au 13 juillet 2010 pour la session 2011.

Dans ces circonstances, à l'occasion de ses Journées Annuelles, la SMF a organisé le 26 juin 2010 à l'IHP à Paris une réunion des responsables de masters de mathématiques et de préparations aux concours dans le but de se concerter sur les réponses envisageables face à cette situation. Cela a aussi été l'occasion de faire le point sur la façon dont les préparations existantes et les masters dirigés vers les concours de recrutement du secondaire prévoient de fonctionner l'an prochain. La réunion des correspondants locaux de la SMF qui s'était tenue la veille avait déjà été l'occasion d'échanger des informations et de préciser les situations locales. Une trentaine d'universités y étaient représentées. L'accent y a été mis sur les possibilités pour l'année 2010-2011, qu'il devient urgent de définir. Notons que la situation des étudiants reçus ou admissibles au CAPES en 2010, qui avait été traitée longuement lors de la réunion précédente de septembre 2009, n'a pas encore été prise en compte dans toutes les universités de façon satisfaisante.

Concours et structure de master

Les programmes de CAPES comprennent les programmes des sections de techniciens supérieurs (menant aux BTS et incluant des mathématiques appliquées) et les programmes des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Des notions sur les distributions et la représentation de groupes ont été ajoutées aux programmes de l'agrégation. L'épreuve "Agir en fonctionnaire..." a été accollée à l'épreuve d'algèbre-géométrie de l'agrégation. La nouvelle épreuve a un coefficient 2, et dure 1h20 avec 4 heures de préparation. La partie algèbre proprement dite passe ainsi à un coefficient 1.5, l'épreuve d'analyse conservant un coefficient 1.

Selon les textes parus fin mai, la possession du diplôme requis sera appréciée à l'admissibilité au concours. Pour le CAPES, l'admissibilité étant prévue en janvier, cela ne change pas grand chose par rapport à la vérification à la date d'inscription prévue l'an préalablement. Par contre, pour l'agrégation, l'admissibilité est prévue début juin, ce qui ouvre la possibilité aux étudiants titulaires d'un M1 de valider un master et de préparer l'agrégation la même année si le jury de master se réunit fin mai, avec un risque évident de disparité au niveau national. Un bon nombre d'universités ont l'intention de le proposer dès 2010-2011, la mise en place en étant plus ou moins avancée. Quelques départements de mathématiques n'y semblent pas prêts, les étudiants devant choisir entre master enseignement dirigé vers le CAPES exclusivement et master recherche avec préparation à l'agrégation non diplômante en sixième année. Des blocages, ou inversement des obligations de mise en place, apparaissent au niveau des instances centrales de certaines universités. La taille ou la situation géographique de l'université ne semble pas liée à ces différences. L'importance de dégager des choix généraux est soulignée par les participants de la réunion.

Dans les grandes universités, il peut exister deux spécialités dirigées vers les concours, l'une pour le CAPES, l'autre pour l'agrégation. Dans les universités de plus petite taille, il y a plutôt une spécialité enseignement orientée CAPES, à laquelle s'ajoute parfois un parcours agrégation. Dans la plupart des cas et quel que soit son format précis, le master enseignement est une spécialité indépendante de la spécialité recherche, pour permettre aux étudiants de suivre l'une puis l'autre si les reports de stage le permettent effectivement.

En ce qui concerne l'articulation agrégation-doctorat, la situation en mathématiques paraît plus proche de celle de certaines sections de lettres que de celles d'autres sections scientifiques. Il est essentiel que, dans l'année qui suit leur réussite au concours, les candidats à l'agrégation titulaires d'un M1 puissent valider un M2 recherche (et que les reçus au CAPES puissent suivre une préparation à l'agrégation). Ces reports de stages ne sont pas envisagés dans la note aux recteurs du 29 avril 2010, mais certains rectorats et le site SIAC du ministère de l'Education Nationale laissent entendre le contraire. La rupture de l'articulation agrégation-doctorat entre notamment en contradiction avec la volonté louable de l'inspection générale de recruter des agrégés docteurs dans les CPGE. On remarque que le rôle de l'agrégation ne semble pas avoir été défini de manière claire dans cette réforme dont elle était absente jusqu'en juillet 2009.

Les certificats

L'inclusion de connaissances non mathématiques peut être intéressante pour ceux qui ne seront pas reçus aux concours, ou voudront se réorienter au cours de leur carrière. Par contre, de l'avis de la plupart des présents, le certificat de langue CLES2 exige un niveau trop élevé par rapport aux besoins éventuels des enseignants du second degré. Le niveau CLES-B1 de compréhension écrite devrait suffire, par exemple pour lire des textes en langue étrangère (manuels ou documents scientifiques, manuel d'utilisation de logiciels,...). En plus, le CLES2 est lourd à organiser, avec un cahier des charges très précis, il ne faudrait pas que des certificats annexes deviennent un obstacle important à la réussite au concours.

Le certificat C2i2e est jusqu'ici délivré par les IUFM pendant l'année de stage. Il ne semble pas être d'une difficulté particulière, l'évaluation en paraît raisonnable au partici-

pants, avec une base de réflexion personnelle et d'auto-évaluation. On pourrait également demander aux départements d'informatique s'ils sont en mesure de délivrer la partie théorique du certificat. En ce qui concerne la partie pratique, elle doit obligatoirement s'effectuer devant des élèves, ce qui pose un problème pour les étudiants inscrits en master ou titulaires d'un master qui n'est pas spécifiquement orienté vers la préparation des concours d'enseignement. L'idée que les étudiants pourraient l'effectuer devant un groupe de TP de licence est évoquée.

Les universités peuvent demander de se voir accorder l'autorisation de délivrer ces certificats. Certaines les font déjà passer à leurs étudiants de master, avec des résultats inégaux.

L'année de fonctionnaire stagiaire

La note de service du 29 avril, qui détaille les conditions dans lesquelles vont se dérouler les stages des lauréats des concours 2010, est ambigüe sur bon nombre de points et les rectorats l'interprètent de façon différente les uns des autres. Des problèmes existent dans de nombreuses académies.

Il était prévu que le stagiaire fasse un service de deux-tiers du temps complet, accompagné d'une formation dans université ou autre établissement agrée. En pratique, la plupart des rectorats envisagent un temps complet pendant les deux premiers trimestres, avec une formation pendant le dernier trimestre de l'ordre de trois semaines, ce qui est bien insuffisant et bien tardif.

Les stages des étudiants en master

En ce qui concerne les stages en responsabilité, la plupart des rectorats n'en proposent qu'aux étudiants admissibles aux concours, et pour une durée de deux ou trois semaines. On est loin des 108 heures dont on parlait il y a un an. Les masters qui prévoient des stages dans leur maquette se trouvent confrontés à de gros problèmes d'organisation, souvent en opposition avec les rectorats. Pour les stages en observation ou en pratique accompagnée, les rectorats semblent beaucoup plus accueillants.

Certains font remarquer que, lorsque le stage est en responsabilité, il est conseillé de vérifier la présence de la ligne budgétaire correspondante. D'une façon générale, l'encadrement par les enseignants en poste dans le secondaire pourrait se voir notablement réduit, les services en temps partagé paraissant disparaître au profit des seules heures complémentaires.

Il n'est pas précisé dans les textes officiels que le stage doive avoir lieu dans un établissement sous tutelle du rectorat. Il peut se dérouler dans le privé, ou devant un groupe d'étudiants en licence, ou être lié à du soutien scolaire. Enfin, il n'est pas interdit de contacter d'autres organismes responsables de formations (agences privées, associations,...).

En fait, les textes règlementant les masters ne précisent pas que le stage doit être effectué dans un cadre d'une classe, mais tout master doit proposer des stages, avec rédaction d'un mémoire.

Conclusion

En conclusion, l'évolution très rapide des textes qui nous a conduit organiser cette réunion semble devoir se poursuivre dans les semaines à venir. Les points évoqués lors de la réunion qui ne sont pas spécifiquement liés au domaine des mathématiques (épreuve "Agir en fonctionnaire...", stages et reports de stage, certificats de langue étrangère et d'informatique, commutativité nécessaire de l'agrégation et du master pour la poursuite des études doctorales) font l'objet du communiqué "Menaces persistantes sur les concours de recrutement des enseignants" du Forum des Sociétés Savantes, signé par une cinquantaine de sociétés savantes et d'associations de spécialistes dont la SMF. Des entrevues auprès des ministères concernés sont envisagées à la suite de ce communiqué. La SMF restera particulièrement vigilante sur les inflexions de la réforme qui peuvent se faire jour à très court terme et sur leurs conséquences sur l'ensemble de l'enseignement et de la recherche en mathématiques.